

pour un auteur et particulièrement pour un historien, c'est de soutenir l'examen de la postérité; or, les hommes les plus éminents de notre temps et les meilleurs juges dans une cause pareille rendent une pleine et unanime justice à la loyauté de ses intentions, à son exactitude et à l'étendue de son savoir. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les savantes préfaces mises à la tête du *Monumenta historię patrię*, par MM. Cibrario, Gazzera, Promis, si remarquables les uns et les autres par les vastes et lumineux travaux dont ils ont doté leur pays, pour s'assurer de l'estime profonde qu'ils professent pour l'historien Bressan et pour reconnaître combien sont dénués de fondement les accusations des Zoïles qui, de son vivant, prirent à tâche de ternir sa mémoire.

Nous n'avons jusques ici parlé que de la haute érudition et de la probité littéraire de notre historien, le temps nous a heureusement conservé un monument qui nous apprend quelle fut la bonté de son cœur et la générosité de ses sentiments. En voici un trait que nous puisons dans le registre consulaire de la ville de Bourg, au temps de son syndicat. Dans une visite que fit, à Bourg, le duc d'Enghien, gouverneur de Bourgogne, au mois de juin 1639, ce prince, irrité sans doute du mauvais succès du siège qu'il avait mis, l'année précédente, devant la ville de Dôle, fit publier à son de trompe dans les rues et carrefours de la ville de Bourg une ordonnance portant *injonction à tous Comtois résidant en Bresse, Bugey, et Gex de se retirer dans la Comté; de plus il était ordonné à tous bourgeois, habitants, propriétaires de maisons, ou inquitens de toute qualité et condition, de donner par déclaration dans huit jours les nom, surnom, âge, sexe et profession de tous les Comtois qu'ils avoient dans leur maison et le temps qu'il y a qu'ils y sont retirés, pour estre en après procédé à l'exécution de l'ordonnance de Mgr le duc d'Enghien, à peyne, contre chascun de ceux qui ne feront la dite déclaru-*